

**P.L.M.C.**

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée  
**AVOCATS A LA COUR**  
**DROIT FISCAL - DROIT DES SOCIETES**

R 5

23 JAN 2008

MONTPELLIER - 255, rue de l'Acropole - Antigone  
Le

18 janvier 2008

**Monsieur le Président**  
**Du Tribunal de Commerce**  
**de MONTPELLIER**  
1 Rue FOCH  
34 000 MONTPELLIER

**AVOCATS ASSOCIES**

Pierre PUJOL\*  
Pierre LAFONT\*\*  
Hubert MARTY\*  
J.-Marc CASES\*  
J.-Philippe PUGLIESE\*\*

**AVOCATS EN COLLABORATION**

Renaud FRANCCIN\*\*  
Nicolas PUJOL\*

\* Barreau de Nimes

\*\* Barreau de Montpellier

**N/REF : JPP/RF**

**DOSSIER : GROUPE APERTURA**

**DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION  
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**Société Inter Barreaux**

**COUR D'APPEL DE MONTPELLIER**  
255, rue de l'Acropole  
Antigone  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 99 52 64 52  
Fax : 04 67 65 27 31  
E-Mail : 255@plmc-avocats.com

**COUR D'APPEL DE NIMES**  
658, rue Maurice Schumann  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 04 94 40  
Fax : 04 66 29 05 83  
E-Mail : 242@plmc-avocats.com  
Toque : G17

**A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER :**

**A LA REQUETE DE :**

**Monsieur Jean-Paul SOMMAIN**, agissant en qualité de Gérant de la société **GROUPE APERTURA**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est situé au 200 Boulevard Gambetta 34400 LUNEL, immatriculée sous le n°501 630 800 RCS MONTPELLIER,

*Ayant pour avocat le Cabinet PLMC, 255 rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER, représenté par Maître Jean Philippe PUGLIESE,*

**J'AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :**

La société GROUPE APERTURA envisage de procéder à une augmentation de son capital social par la voie de l'apport de l'intégralité des 500 parts sociales représentatives du capital de la société PREMIERE PIERRE, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social sis au 200, avenue Gambetta 34400 LUNEL immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 419 334 586, par Monsieur Jean-Paul SOMMAIN et son épouse Madame Agnès SOMAIN, seuls associés de la société PREMIERE PIERRE.

Sous réserve des vérifications prescrites par la loi, l'assemblée générale extraordinaire des associés doit être réunie à l'effet de statuer sur l'évaluation de cet apport, sur sa rémunération et sur l'augmentation de capital corrélative ;

Conformément aux dispositions de l'article L.223-33 du Code de commerce et à celles de l'article 25 du Décret du 23 mars 1967, l'évaluation des apports en nature doit faire l'objet d'un rapport établi par un Commissaire désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société intéressée.

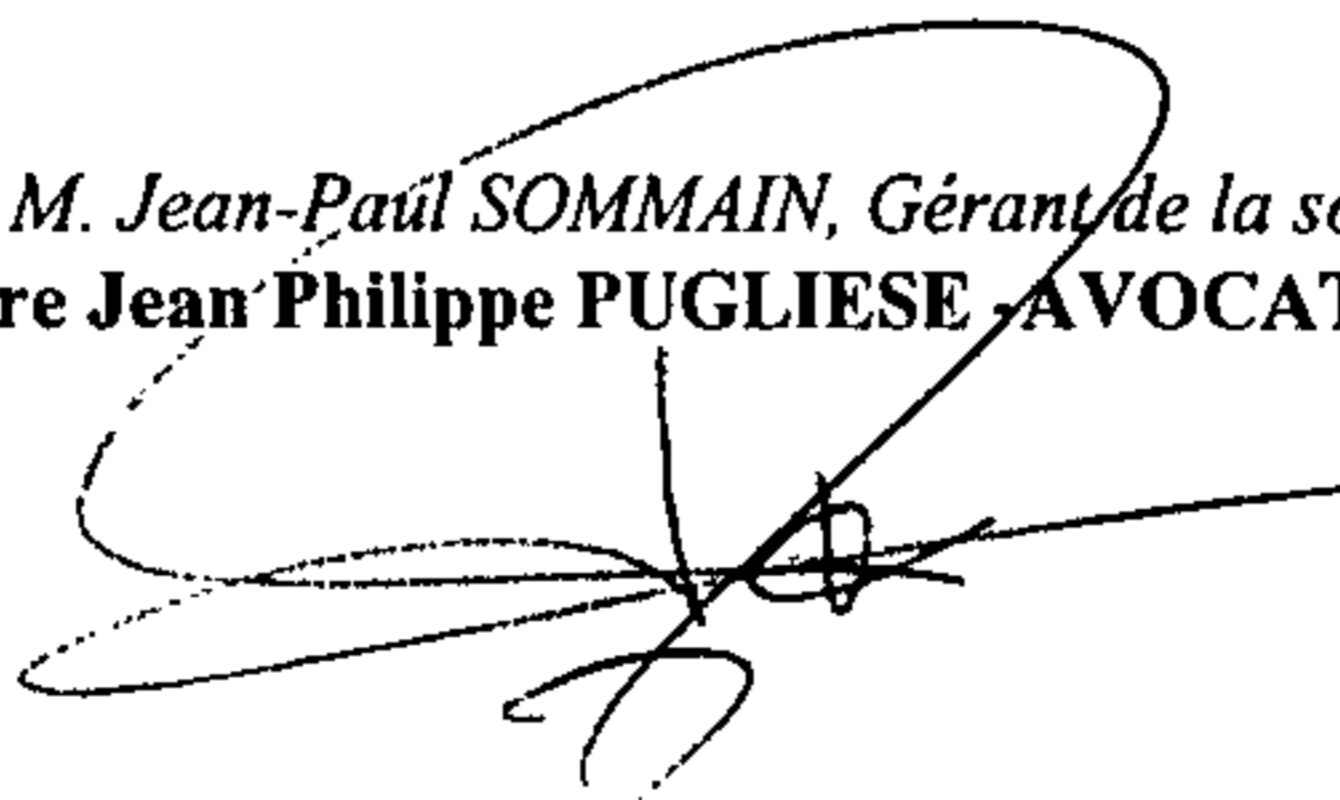
**C'EST POURQUOI J'AI L'HONNEUR DE VOUS DEMANDER, MONSIEUR LE PRESIDENT, DE BIEN VOULOIR DESIGNER :**

**Mme Catherine ESTANY-MULLER**, Commissaire aux comptes,  
Domiciliée 1025 Rue Henri Becquerel Bât 10 - Parc Club Le Millénaire - 34000 MONTPELLIER

En qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- De vérifier et d'évaluer l'apport en nature ci-dessus visé ;
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

*Pour M. Jean-Paul SOMMAIN, Gérant de la société GROUPE APERTURA*  
**Maître Jean Philippe PUGLIESE - AVOCAT**



**ORDONNANCE  
DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Nous, Président du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER :

VU la requête de Monsieur Jean-Paul SOMMAIN, agissant en qualité de Gérant de la société GROUPE APERTURA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est situé au 200 Boulevard Gambetta 34 400 LUNEL, immatriculée sous le n°501 630 800 RCS MONTPELLIER, ayant pour avocat le Cabinet PLMC, 255 rue de l'Acropole, 34000 MONTPELLIER, représenté par Maître Jean Philippe PUGLIESE,

VU l'article L.223-33 du Code de Commerce et l'article 25 du décret du 23 mars 1967,

**DESIGNONS** Mme Catherine ESTANY-MULLER, Commissaire aux comptes, domiciliée 1025 Rue Henri Becquerel Bât 10 - Parc Club Le Millénaire - 34000 MONTPELLIER, en qualité de Commissaire aux apports, ayant pour mission :

- De vérifier et d'évaluer l'apport de l'intégralité des 500 parts sociales représentatives du capital de la société PREMIERE PIERRE, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social sis au 200, avenue Gambetta 34400 LUNEL immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 419 334 586, qu'envisage de réaliser Monsieur Jean-Paul SOMMAIN et son épouse Madame Agnès SOMAIN, seuls associés de la société PREMIERE PIERRE,
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

A MONTPELLIER

Le 22 12 2008

